

DÉPARTEMENT
DE LA CÔTE-D'OR.

DISTRICT DE BIENS NATIONAUX
DE BEAUNE.

AFFICHE
N^o. 81.
ART. 3^e

VENTE

CANTON DE
Beaune.

MUNICIPALITÉ
de Sommarard.

An II - 1793. Mars



LE *Primiidi Onzieme* jour du mois *ventose* de l'an *second* de la République française, une et indivisible, a *six* heures du *matin* Nous soussignés Administrateurs du Directoire du District de Beaune, Département de la Côte-d'or, nous sommes transportés, accompagnés de l'Agent national, dans la Salle des délivrances des biens nationaux de ce District, où étant, ledit Agent national a annoncé qu'il alloit être procédé à la réception des enchères pour la vente des biens provenans de *la ci-devant confrérie de St. sacrement de Sommarard*

ci-après désignés, indiquées par l'affiche du *vingthuit* du mois *Pluviose* dont il a donné lecture, laquelle affiche a été bien et dûment publiée et apposée dans les lieux prescrits par la Loi, suivant les certificats des Officiers municipaux de la situation des biens et des chefs-lieux des Districts du Département.

une grange par l'église de Sommarard consistante en pierres et couverte en laves avec une place au nord de la dite grange ayant la dite place cent pieds de longueur du côté du devant, quatrevingt quatorze pieds au couchant joignant le chemin qui est entre la dite place et le cimetière de Sommarard quatrevingt pieds au nord joignant le chemin devant chez Bourru et quatrevingt dix pieds au midi joignant la dite grange avec une autre petite place au devant de la porte d'entrée de la dite grange à prendre de l'angle septentrional d'icelle au bout occidental du mur du citoyen Robert.

Le tout estimé par le rapport du citoyen Denisot expert du 29 frimaire dernier à la somme capitale de douze cent livres cy 1200^{fr}